

DESTRUCTION !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres et les cinéphiles connaissent, les nombreux films faisant référence au mot « PONT », le plus connu étant sans conteste,

celui-ci :



Mais à Chartres, un pont n'est pas loin de lui ravir la vedette.

Peut-on faire n'importe quoi et n'importe comment, aux abords de sites classés ou historiques ?

Même quand on est **une filiale** de la mairie ou de l'agglomération (**SEM, SPL et autres**), qui se délivre (à elle-même) ses permis de démolir et de construire, qui réalise ses fouilles archéologiques et valide ses « **propres dossiers** », qui rachète des biens privés (ORI et autres), transforme d'autorité, des espaces publics en biens privés, qui modifie le **PLU** à la demande, **etc.** ! – Mais, ne sommes-nous pas, jamais aussi bien servi, que par nous-mêmes ?



- Les sites protégés sont des espaces géographiques qui font l'objet d'une réglementation spécifique pour assurer la conservation de la nature et du patrimoine¹². Il existe 3 types de sites protégés en France :¹
- Les abords des monuments historiques, qui sont soumis à l'avis de **l'architecte des Bâtiments de France** pour toute modification, (qui engage sa responsabilité).
- <https://www.bing.com/search?pc=MOZI&form=MOZLBR&q=architecte+batiment+de+france+Chartres+28000>
- Les sites patrimoniaux remarquables, qui regroupent les anciens secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine³⁴.
- Les sites classés ou inscrits, qui sont reconnus pour leur intérêt scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire⁵.



CHARTRES
MÉTROPOLE

Une question, que ne cherche même plus à se poser, « **le club** » de **la mairie et de l'agglomération de Chartres**, dans ses innombrables **frasques délirantes immobilières**, ainsi, que **les sociétés de BTP réalisatrices** (régulièrement et toujours les mêmes) !



Les sociétés « **fétiches** » des décideurs [...], **c'est tout... sauf du hasard** ! D'après nos sources, les « **commissions** » « **rétrocessions** », « **cadeaux** » (en tous genres), « **cash** » **etc.**, rien n'échappe à la vénalité des donneurs d'ordres ! Mais dans une même mesure, rien n'échappe non plus aux services de l'État chargés de « **débusquer** » les profiteurs des « **systèmes** » (y compris, les comptes ouverts dans les paradis fiscaux), alors quand en plus, ils reçoivent un gros coup de mains par le biais de **signalements**, **c'est le jackpot assuré** ! <https://www.ccomptes.fr/fr/communiqués-presse/la-chambre-regionale-des-comptes-pays-de-la-loire-donne-la-parole-aux-citoyens>

PARQUET
NATIONAL
FINANCIER



HATVP

HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes

À SAVOIR, POUR RAPPEL ET IMPORTANT :

<https://www.ccomptes.fr/fr/communiqués-presse/la-chambre-regionale-des-comptes-pays-de-la-loire-donne-la-parole-aux-citoyens>



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le projet est en tête du maire/P. de l'Agglo (et de lui seul), histoire de ne pas être à la ramasse d'autres villes Françaises, imaginez... Chartres avec : une piscine olympique, un complexe couvert multifonctions (dernière génération), un parc des expositions flambant neuf, et des déplacements urbains en « **pédalos** », ça ne cadrerait pas ! De quoi être la risée, in the Word (CQFD).



BHNS



D'où les incalculables (en nombres et en coût) chantiers et travaux, du futur bus à haut niveau de services ? (un genre de **mini-mir**, en sorte), il faudra certainement prévoir un coût d'accès, à « **super bus** », plus élevé que celui qui fait la même chose aujourd'hui, la durée de l'amortissement des

travaux, de l'achat des véhicules, des formations, s'étalera sur des décennies et aux frais... des contribuables.



Conflits d'intérêts



À noter, que pour l'achat des véhicules de services et de matériels, certains sont gratifiés, en qualité « **d'apporteur d'affaires** », d'une rémunération allant de « **3 à 5%** » du montant global de la commande (**déclarée, or not ?**)



La société de **BTP** qui réalise **le chantier Porte Morard/boulevard de la Courtilles**, cumule les gaffes ! Aucun signallement visible, indiquant aux piétons qu'ils vont tomber dans un cul-de-sac, sur le trottoir devant le Château d'If, car aucun passage protégé provisoire n'a été mis en place, le piratage (raccordement électrique) devant la porte d'entrée du Château, et le plus inimaginable, aucune étude de sol, de recherche de plans ou de vérification de la part de l'architecte de la société (si toutefois, il en existe un ?).







Perforer les bords de l'Eure, pour implanter des tubes de 13 mètres de longueur et de 50 cm de diamètre, devant servir à supporter la future passerelle en bois, sûrement destinée à mieux apprécier les boulevards bétonnés de la Ville ? Mais percer un trou sur une cavité (**pourtant bien visible**), met en péril la structure du pont d'accès au Château, qui menace de s'effondrer ? La voûte a été provisoirement maladroitement étayée, les propriétaires ont fait réaliser un constat d'huissier, et auraient bien aimé être informés en détail (au minimum), de **l'ensemble** du projet.



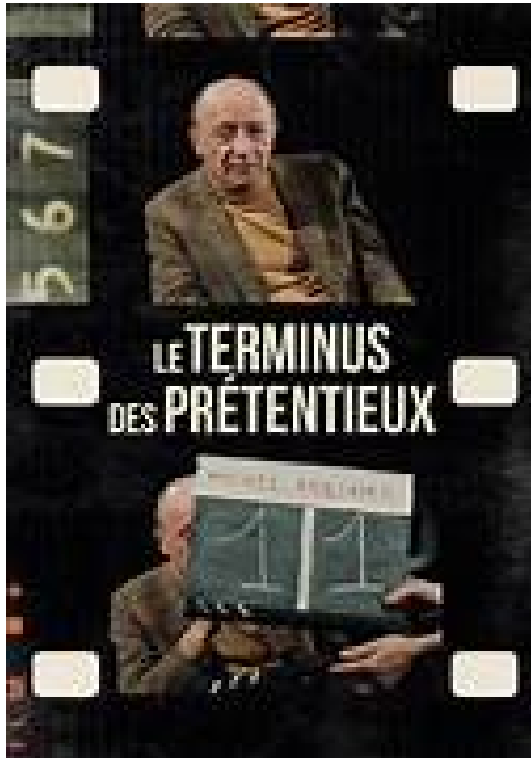
©

Pour rappel :
<https://www.village-justice.com/articles/Acces-riverains-publique-liberte,10370.html>

indemnisations :
<https://www.lemoniteur.fr/article/quelle-indemnisation-est-prevue-pour-le-riverain-d-un-chantier-d-ouvrage-public-qui-subit-des-nuisances.1297729>

Des solutions sont à l'étude (en catastrophes), peut-être par « **un adjoint de la mairie** » , (architecte de profession ?).

Pour **MédiaChartres**, les « **affaires** » se cumulent, chaque jour d'avantages et devraient, en toute logique, se terminer **très vite !**



À VOIR...

**PROCHAINEMENT
SUR
VOS
ECRANS**

Martine Leroy